



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur P. BOUTE,  
Monsieur D. KUHN,  
Monsieur B. HURAY, Adjoints au Maire  
Madame C. COLIN,  
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,  
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,  
Monsieur E. WENGLER,  
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSEN, M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur P. ADAM qui avait donné procuration à Madame C. COLIN  
Monsieur M. AGUEZZAÏLOU qui avait donné procuration à Mme C. VAN DER CRUYSSEN  
Madame D. DAVID qui avait donné procuration à Monsieur A. DULONDEL

Absent non excusé : Monsieur L. MANIFEL

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 15 Juin 2009.

Nombre de Conseillers : 22

En exercice : 22

Votants : 21

Avant de démarrer la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer en mémoire de Madame Jeannine EDDE, décédée, une minute de silence.

Il indique que Madame EDDE occupait la fonction de Maire Adjoint sous la mandature de Monsieur Jacques COURTOIS, Maire, qu'elle s'est beaucoup investie dans ses fonctions, qu'elle a été Présidente de la MJC A.L.E.R., qu'elle a créé à Romilly sur Andelle les Restos du Cœur et qu'elle s'est beaucoup consacrée avec son époux, décédé il y a près d'un mois, à la vie municipale de Romilly sur Andelle.

### **I) Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Mai 2009 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 Mai 2009 est approuvé tel que présenté.

### **II) Nouveau groupe scolaire : résultat de l'appel d'offres.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet du nouveau groupe scolaire avance bien et que le début des travaux est prévu pour Octobre.

Il indique que l'entreprise GINGER effectuera des études de sol complémentaires, que la sous commission pour accessibilité aux personnes handicapées a émis un avis favorable et que Messieurs KUHN et VIEUX représenteront le Jeudi 02 Juillet la commune à la commission sécurité.

Il fait part que 147 offres ont été déposées à la Mairie et regrette qu'aucune entreprise de Romilly sur Andelle n'ait soumissionné.

Puis, il présente au Conseil Municipal le résultat des offres économiquement les plus avantageuses, proposées par la commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le Lundi 29 Juin.

Lot n° 1- Pieux	KELLER	93.130,00 Euros H.T.
Lot n° 2 - Gros œuvre	VALETTE	529.958,75 Euros H.T.
Lot n° 3 - Charpente métallique	SGM	44.847,00 Euros H.T.
Lot n° 4 - Charpente bois	POYER	68.060,00 Euros H.T.
Lot n° 5 - Couverture zinc	GOUJON VALLEE	141.500,00 Euros H.T.
Lot n° 6 - Etanchéité	ECIB	54.655,29 Euros H.T.
Lot n° 7 - Ravalements	DECO FACADE	17.268,40 Euros H.T.
Lot n° 8 - Bardage / panneaux stratifiés	GOUJON VALLEE	21.949,88 Euros H.T.
Lot n° 9 - Menuiseries ext. alu.	NORMANDIE ALUMINIUM	140.656,00 Euros H.T.
Lot n° 10 – Cloisons / doublage	DELBE GROULT	101.759,70 Euros H.T.
Lot n° 11 – Menuiseries intérieures	POLYTRAVAUX	78.764,11 Euros H.T.
Lot n° 12 – Plafonds suspendus	ABRISOL	37.297,76 Euros H.T.
Lot n° 13 – Revêtements de sols	PATRIZIO Marc	120.000,00 Euros H.T.
Lot n° 14 – Peinture	MORIN	44.923,17 Euros H.T.
Lot n° 15 – Plomberie	DERLY	55.814,00 Euros H.T.
Lot n° 16 – Chauffage / Ventilation	DERLY	249.895,80 Euros H.T.
Lot n° 17 – Electricité	SCAE	111.500,00 Euros H.T.
Lot n° 18 – Equipement de cuisine	FROID DEMOULIN	22.622,39 Euros H.T.
Lot n° 19 – V.R.D.	S.H.T.	160.000,00 Euros H.T.
Lot n° 20 – Espaces Verts	Parc et Jardin de l'Oison	5.040,00 Euros H.T.
Lot n° 21 – Clôture	BOSMY	19.236,92 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour retenir les entreprises chargées de la construction du nouveau groupe scolaire, citées ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer les marchés et toutes les pièces afférentes à la construction du nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que toutes les entreprises retenues sont de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal d'une part, qu'un courrier sera adressé Jeudi 2 Juillet à toutes les entreprises retenues et non retenues pour la construction du nouveau groupe scolaire, d'autre part, que la signature des marchés devrait intervenir vers le 15 Juillet 2009.

Il fait part que les entreprises seront réunies début Septembre avec l'architecte, Monsieur Christian LEROUX, pour planifier les travaux et arrêter les différentes formalités liées à la construction.

Il donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Président du Conseil Général qui confirme sa participation financière à la construction du groupe scolaire.

Il fait part également qu'après la reproduction des marchés des entreprises, ceux-ci seront transmis fin Juillet à la Préfecture au Contrôle de légalité.

Monsieur CHIVOT demande si pour le chauffage, il est prévu un contrat d'entretien ?

Monsieur le Maire fait part qu'il s'agit de la construction et que le contrat d'entretien pour le chauffage sera vu ultérieurement.

### **III) Syndicat d'Assainissement : Approbation des nouveaux statuts.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DULONDEL qui informe le Conseil Municipal de la charge de travail très importante au Syndicat d'Assainissement avec notamment la construction de la nouvelle station d'épuration. Ceci nécessite la création d'un deuxième poste de Vice-Président afin d'être épaulé, sans augmentation des charges d'indemnités puisque Monsieur DULONDEL reversera à ce Vice-Président une partie de son indemnité.

Après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts, le Conseil Municipal à l'unanimité y émet un avis favorable.

### **IV) Cession de terrain :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la régularisation d'une cession de terrain de Monsieur et Madame Eric KUHN à la commune d'une portion de terrain de 13 m<sup>2</sup> cadastrée section AD n° 409. Il indique que cette cession était nécessaire pour l'élargissement du Chemin du Mulhomme et que les frais notariés sont chiffrés à environ 350 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte :

- d'acquérir à l'Euro symbolique une bande de terre propriété de Monsieur et Madame KUHN Eric destinée à l'élargissement du Chemin du Mulhomme cadastré section AD n° 409 pour 13 ca aux termes d'un acte à recevoir par Maître QUIGNARD, Notaire à Pont Saint Pierre,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte de cession et les pièces administratives afférentes à ce dossier.

### **V) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VANDER CRUYSSSEN qui rappelle la décision d'accord de principe du Conseil Municipal du 5 Mai 2009 concernant la mise en place de la boucle d'Edmond et Caliste.

Elle fait part que le Conseil Général a émis un avis favorable au projet et qu'il est nécessaire d'entériner l'inscription de cette boucle d'Edmond et Caliste au Pan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Vu la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n° 86-197 du 6 Janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22 Juillet 1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce P.D.I.P.R. a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée Départementale le 19 Mai 1994,
- que ce P.D.I.P.R. doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de P.D.I.P.R. et confirme l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

<b>Réf . Cadas.</b>	<b>Nom</b>	<b>Itinéraire</b>
CR 11	Dit Sente du Val aux lièvres	Boucle d'Edmond et Caliste
CR 5	Dit Sente du Rivage	
CR 6	Dit Sente du Cabot	
CR	Du Banc	
Sente	Des Jardins du Couchant	

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 Juillet 1983, du décret du 6 Janvier 1986 et de la circulaire du 30 Août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à assurer et accepter leur balisage,
- à assurer leur entretien.

#### **VI) Personnel : Réduction de la durée hebdomadaire pour un agent.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sylvie ALEXANDRE, agent communal, après une période d'arrêt de travail de près de trois ans, a été reconnue inapte définitivement pour l'emploi qu'elle occupait au restaurant scolaire au niveau du lave-vaisselle mais qu'elle peut encore assurer la surveillance des enfants au restaurant scolaire.

Considérant que le reclassement de cet agent sur un poste sédentaire n'est pas possible, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire la durée hebdomadaire de service de Madame Sylvie ALEXANDRE de 27,75 / 35<sup>ème</sup> à 5,38 / 35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009.

Considérant l'inaptitude définitive de travail établi par le médecin du travail et qu'aucun poste sédentaire à la mairie est vacant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réduire la durée hebdomadaire de service de cet agent de 25,75 / 35<sup>ème</sup> à 5,38 / 35<sup>ème</sup>, ceci à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009.

## **VII) Questions diverses :**

### **a) Lotissement Saint Crespin :**

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré deux propriétaires du lotissement Saint Crespin, Messieurs David LEMENAGER et Laurent GEORGET, dont les propriétés sont en limite du parking de l'église et leur a proposé de participer à hauteur de 35 % du montant H.T. des travaux d'installation de la clôture mitoyenne chiffrés à un total de 906,09 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour la participation aux frais d'installation de la clôture en mitoyenneté du parking de l'église de Monsieur David LEMENAGER soit 144,83 Euros et de Monsieur Laurent GEORGET, soit 172,31 Euros, la commune supportant la somme de 588,95 Euros H.T. pour ces travaux,
- charge Monsieur le Maire de recouvrir près de ces personnes, les sommes précitées.

### **b) Etude de sécurité de la RD 321 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres réunie le 17 Juin 2009 a étudié les propositions de 3 entreprises pour l'étude de sécurité de la RD 321. Il propose de retenir l'offre la mieux disante, soit celle des établissements SODEREF chiffrée à 11.362 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour retenir, concernant l'étude de sécurité de la RD 321, l'offre des établissements SODEREF chiffrée à 11.362 Euros TTC.
- demande à Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Général pour aider au financement de cette étude.

### **c) Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Andelle Seine Bord (S.I.A.E.P.).**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu de l'Assemblée Générale du S.I.A.E.P. Andelle Seine Bord dans lequel est relaté que deux canalisations d'eau potable de la rue de la Libération sont à changer pour un coût estimatif de 290.000 Euros H.T.

Considérant les travaux de sécurité qui seront effectués sur la RD 321, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les travaux de renouvellement des deux canalisations de cette voie soient réalisés au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de solliciter le S.I.A.E.P. Andelle Seine Bord de bien vouloir programmer et inscrire à leur budget 2010 la réfection des canalisations à changer rue de la Libération.

### **d) Dénomination de la Place des Deux Amants :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la place des Deux Amants respectivement :

- au niveau de la crèche, Place des Deux Amants « Caliste »,
- au niveau de l'école Maurice Genevoix, Place des Deux Amants « Edmond ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour dénommer Place des Deux Amants « Caliste », la place située à la hauteur de la crèche, Place des Deux Amants « Edmond », la place située à la hauteur de l'école Maurice Genevoix.
- charge la Commission Communication de matérialiser ces deux places avec les panneaux respectifs.

**e) Zone d'activités :**

Afin de matérialiser la zone d'activités des entreprises situées rue des Hautes Rives, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire :

- décide de dénommer cette zone « Zone d'activités des Hautes Rives »,
- charge la Commission Communication de mettre en place un panneau matérialisant cette zone.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la zone d'activités en projet au château sera dénommée lorsque cette zone d'activités deviendra effective.

**f) Lotissement l'Epinette :**

Après avoir relaté l'histoire de la commune concernant le Carillon de la Bastille et la Biscutelle, fleur spécifique à la commune comme l'est la Violette de Rouen, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer « rue du Carillon de la Bastille » et « Sente de la Biscutelle » les deux voies du lotissement de l'Epinette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour la dénomination de ces deux voies telle que proposée,
- charge la Commission Voirie pour l'installation de cette signalisation.

**VIII) Communications et informations :**

**a) Salon du Livre :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames DAVID et CORROYER travaillent sur la réalisation du Salon du Livre qui se tiendra le 25 Avril 2010 au Complexe Socio-Culturel « Louis ARAGON ». Dans le cadre de cette manifestation, il est prévu de faire venir environ trente auteurs, que des rencontres et dédicaces sont prévues et que des actions seront menées avec les élèves du collège et des écoles. Il indique que cette manifestation engendrera un support financier qui restera à déterminer.

**b) Rapports d'activités des syndicats intercommunaux :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère établissent annuellement des rapports d'activités qui sont affichés et tenus à la disposition des administrés.

Le Conseil Municipal étant représenté par un conseiller dans chacun de ces syndicats, tels le S.I.E.G.E., le SY.G.O.M., le S.I.A.E.P., ... Monsieur le Maire indique que les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de ces conseillers concernant ces rapports.

Il présente au Conseil Municipal le compte-rendu du Comité Syndical du S.I.E.G.E. du 6 Juin 2009 ainsi que le rapport d'activités 2008 de ce syndicat dans lequel Monsieur Guy DUPUIS représente le Conseil Municipal.

**c) Etablissements BRIFFAULT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vingt employés de la filiale des établissements BRIFFAULT de Cergy Pontoise intégreront les locaux de l'usine de Romilly sur Andelle.

Il indique que cette décision pérennise le site des établissements BRIFFAULT à Romilly sur Andelle.

**d) Liaison de délestage de la RD 321 par la RD 19 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général dans lequel il est fait part de la prochaine enquête publique portant sur le contournement de la commune par la RD 19.

Monsieur le Maire a téléphoné pour connaître la date de l'enquête publique mais n'a pas pu obtenir de réponse. Il espère que cette enquête publique ne sera pas démarrée pendant les vacances scolaires et s'il s'avérait qu'elle le soit, un numéro spécial de la Lettre de Romilly serait édité pour en informer les administrés.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande si l'enquête publique sera du même type que celle effectuée pour le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Monsieur le Maire indique que oui.

**e) I.M.E. d'Ecouis :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'un très beau panneau d'affichage réalisé par l'I.M.E. d'Ecouis, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Andelle, lequel pourra être complété par la commune. Il indique que ce panneau sera installé Sente du Rivage.

**f) Collège de la Côte des Deux Amants :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Collège a donné son accord pour déplacer les cours du samedi matin au mercredi matin, mais que cette mesure ne pourra être appliquée pour l'année scolaire 2009-2010 pour des raisons financières liées aux transports scolaires.

**g) SY.G.O.M. – Collecte des encombrants :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du SY.G.O.M. dans lequel est indiqué que le Comité Syndical de cette structure a décidé de ne pas poursuivre la collecte des encombrants en porte à porte compte-tenu :

- l'inefficacité du service qui représentait moins de 5 % du tonnage de déchets collectés,
- le coût du service,
- les nombreux désagréments et problèmes de sécurité liés à ce service.

Toutefois, le Comité Syndical propose aux communes qui souhaitent continuer à bénéficier de ce service, d'établir une convention.

#### **h) Cession terrain Consorts VILLERVALLE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'acquérir environ 1500 m<sup>2</sup> des Consorts VILLERVALLE au prix de 4 Euros le m<sup>2</sup>.

Il fait part que ces personnes ont depuis sollicité un prix de cession de 5 Euros le m<sup>2</sup> mais qu'un courrier leur a été adressé les informant que la commune maintenait son prix de 4 Euros le m<sup>2</sup>.

#### **i) La Moineaudière :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Eure Habitat qui sollicitait la commune pour participer au financement des travaux de menuiseries extérieures des logements de « La Moineaudière » ainsi que pour se porter garant de l'emprunt nécessaire au financement de ces travaux.

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction puisque, malgré le refus de la commune de participer au financement, ces travaux seront tout de même réalisés et qu'ils n'engendreront pas d'augmentation des loyers.

#### **j) Exposition I.N.R.A.P. :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exposition des fouilles archéologiques prévue cette année a dû être reportée de deux ans et se déroulera du Mardi 17 au Jeudi 16 Juin 2011 au Complexe Socio-Culturel Louis ARAGON.

#### **k) Journée de la Bicyclette :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements de la Présidente de l'Amicale Laïque de Pont Saint Pierre pour la participation à la Journée de la Bicyclette.

#### **l) U.N.S.S. :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de remerciements de la section locale de l'U.N.S.S. pour le prêt du boxer de la commune. Il indique que l'équipe de triathlon du collège a obtenu aux Championnats de France, la neuvième place.

#### **m) Remerciements pour subvention :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des lettres de remerciements adressées par : la Croix Rouge, Alcool Assistance, Andelle Allaitement, l'Entente Pont de l'Arche Romilly sur Andelle Handball, l'U.N.C. de Romilly, E.C.L.A.I.R., Les Francas, l'A.C.J.A.L., les Scouts-guides de France, Authentik Aventure, l'A.F.M., la Gymnastique Volontaire, l'association ANISSE pour le versement d'une subvention, et l'association de Défense de la Vallée Galantine pour la mise à disposition d'une subvention en cas de nécessité.

#### **IV) Tour de table :**

Madame DELABRIERE se dit très contente du déroulement et la réussite de la Fête de la Peinture du 07 Juin 2009 qui a drainé environ 200 personnes.

Considérant ce succès, elle compte reconduire ce projet en 2010.



Pour la manifestation « Les Pinceaux de l'Andelle », elle indique que 600 à 700 enfants se sont déplacés. Elle remercie tous les bénévoles qui l'ont aidée à cette organisation.

Monsieur DUPUIS remercie les administrés qui lui ont remis d'anciennes bicyclettes, lesquelles ont été exposées le jour de la Journée de la Bicyclette.

En qualité de Vice-Président du S.I.A.E.P., Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal que la méthode traditionnelle des relevés de compteurs sera supprimée d'ici deux ans. Celui-ci s'effectuera alors sous forme de radio-relevés et engendrera un surcoût de 3 centimes du m<sup>3</sup>.

Monsieur MICHEL fait part au Conseil Municipal que lorsqu'il s'est promené au lotissement Saint Crespin, il s'est aperçu d'un nombre important de mauvaises herbes autour du merlon, ainsi que sur des emplacements d'espaces verts publics. Il demande si un nettoyage a été prévu.

Monsieur le Maire et Monsieur HURAY font part qu'un devis pour les travaux de nettoyage autour du merlon et des espaces verts communaux a été remis au Maitre d'œuvre.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal de trois sites officiels sur lesquels on peut trouver des aspects historiques et culturels de la commune de Romilly sur Andelle :

- [www.mairiesdefrance](http://www.mairiesdefrance.com),
- France voyage,
- et le site de la commune.

En ce qui concerne le site de la commune, Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que suite à des interventions d'internautes qui lui ont fait remarquer que le libellé « Romilly sur Andelle » était petit, il a demandé à Madame MALVASIO et Monsieur DUDOUIT de la Communauté de Communes, de retravailler la page d'accueil.

Puis, Monsieur HOUSSAYE fait part qu'il apportera des rectifications sur le résultat des dernières élections municipales sur six sites non officiels.

En ce qui concerne la signalisation, Monsieur HOUSSAYE fait part qu'il est prévu un panneau d'information générale à l'entrée de la commune et qu'il sera installé un panneau Place des Deux Amants où figureront tous les commerçants locaux.

Puis, Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal de la création de deux petites entreprises :

- Madame Virginie LANDI, travaux de secrétariat à domicile,
- Madame Marianne TRIBOY, secrétariat indépendant.

Monsieur HOUSSAYE s'associe avec Madame LANGLET pour remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour la distribution, tous les six mois par les conseillers, du bulletin municipal.

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal qu'il s'est déplacé avec d'autres conseillers et Monsieur Christian LEROUX, Architecte, Maître d'œuvre du nouveau groupe scolaire, à l'école Maurice GENEVOIX pour établir un avant projet chiffré de la transformation de cette école primaire en école maternelle. Il fait part qu'il se trouve actuellement six classes dans l'espace de l'école Maurice GENEVOIX et souhaite qu'en raison du réfectoire et du restaurant, il y ait sept classes d'école maternelle.

Il indique que Madame Valérie DELABRIERE établira le cahier des charges.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal :

- que les travaux de V.R.D. du Clos du Moulin Pouchet seront terminés fin Juillet,
- qu'aux lotissements La Bergerie I et II, une habitation est terminée et que 10 habitations sont en cours de construction,
- que les travaux de V.R.D. au lotissement de l'Epinette débuteront le 6 Juillet,
- que la signature de la dation pour le Clos du Marché est arrêtée au 10 Juillet et que les premiers travaux pour cet ensemble devront démarrer le 10 Juillet,
- que les habitants de l'Orée du Parc ont demandé à la commune de reprendre la voirie.

Monsieur HURAY leur a répondu que la commune ne reprendrait la voirie uniquement si elle était en bon état,

- que les fouilles archéologiques au lotissement La Grande Ruelle démarreront le 6 Septembre prochain.

Puis, Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal qu'il a effectué un tour avec France Télécom et EDF pour la suppression ou le déplacement de supports.

Concernant les travaux de voirie Planche du Moulin Cabot, les riverains de cette voie sont invités en mairie le 10 Juillet où il leur sera présenté le projet et le début des travaux est prévu le 15 Juillet.

Monsieur HURAY indique qu'avec les travaux de la Planche du Moulin Cabot, seront réalisés des travaux d'enrobés aux H.L.M. La Planquette.

Concernant la piste cyclable rue de la Libération, Monsieur HURAY fait part que l'entreprise a été retenue et que les travaux devraient démarrer en Septembre.

En ce qui concerne le lotissement Saint Crespin, suite à la réunion du 30 Juin entre la SCREG et le Maître d'œuvre, une solution entre les deux parties a été trouvée pour les travaux de reprise des dégradations. Monsieur HURAY fait part que ces travaux démarreront le 19 Octobre 2009 et qu'un courrier a été adressé aux propriétaires de cinq parcelles afin qu'ils demandent à leurs constructeurs d'accélérer les travaux.

Il rappelle qu'il a remis un devis au Maître d'œuvre du lotissement Saint Crespin pour le nettoyage du merlon.

Concernant l'étude sécurité de la RD 321, Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal qu'une réunion se déroulera en Juillet avec l'entreprise SODEREF et la Commission Voirie.

Monsieur KUHN rappelle au Conseil Municipal l'achat de la grande tondeuse et du nettoyeur haute pression.

Il indique que la peinture pour la salle ARAGON a été commandée, que les travaux d'aménagement du local d'archives et des bureaux des adjoints sont bien avancés, que les travaux d'élagage, du parvis de l'église sont prévus pour Octobre.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal qu'on se situe à mi-parcours au niveau budgétaire et qu'il suit attentivement les dépenses d'investissement.

Madame COLIN fait part que le service « courses » sera mis en place en Septembre et que la Communauté de Communes a suppléé l'Espace des Deux Rives pour le portage des repas à certains administrés depuis ce jour.

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal :

- d'un tournoi de pétanque organisé par le R.P.F.C.,
- de la cérémonie du 14 Juillet à laquelle il n'y aura pas de revue de casernement,
- que le Comité des Fêtes organisera le défilé à 20h30 et le feu d'artifice à 23 heures.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que l'agent titulaire du Syndicat d'Assainissement travaillera pendant deux mois avec sa remplaçante. Ce remplacement s'effectuera sur une période de 8 mois.

Il fait part que le Comité d'appel d'offres se réunira le 2 Juillet pour arrêter le choix sur l'entreprise qui réalisera la nouvelle station d'épuration chiffrée à 3.300.000 Euros H.T.

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal que les eaux de l'Andelle sont meilleures puisqu'elles permettent la remontée des poissons.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET